

Obligations financières des membres SSP

Valable dès le 24.03.2023

Cotisations

- La cotisation annuelle se monte à CHF 500.- (CHF 470.- + CHF 30.- OPS)
- Admission en cours d'année : En cas d'admission en cours d'année, le montant de la cotisation est calculé au prorata temporis.
- Jeunes diplômés : Lorsque l'entrée a lieu dans les 2 ans qui suivent la date de l'obtention du diplôme, les 6 premiers mois de cotisation sont offerts.
- Tout rappel pour non-paiement d'une facture dans les délais impartis entraîne des frais de CHF 10.- par rappel.
- La finance d'entrée (montant unique) se monte à CHF 50.-.
- Un supplément de CHF 20.- par année sera facturé (avec les cotisations) aux membres qui reçoivent les envois SSP hors de la Suisse.

Assurance RC professionnelle collective

- Tout membre de la SSP peut s'affilier à l'assurance RC professionnelle collective de l'association, conclue auprès de La Mobilière.
- Le montant de la prime annuelle est de CHF. 38.-. En cas d'adhésion en cours d'année, ce montant est calculé au prorata temporis.

Amende pour absence non-excusee à l'assemblée générale

- L'amende pour une absence non-excusee à l'assemblée générale est fixée à CHF. 50.-.

Tableau récapitulatif des tarifs SSP adoptés à l'AG 2023

Cotisation annuelle	CHF 500.-/an	Amende non-excusee AG	CHF 50.-
Finance d'inscription unique	CHF 50.-	Envoi étranger	CHF 20.-/an
Frais de rappel	CHF 10.-	RC professionnelle	CHF 38.-/an